

FINANCES

Envoyé en préfecture le 12/04/2019
 Reçu en préfecture le 12/04/2019 3010
 Affiché le 
 ID : 059-255901506-20190404-3010-DE

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – EXERCICE 2019

Rapporteur : Monsieur Thierry WALLYN, Vice-Président.

Le budget primitif 2019 comporte une enveloppe globale pour les subventions

Il vous est proposé de la répartir de la façon suivante :

ASSOCIATIONS	MONTANTS DE SUBVENTION
Courses à pied / Athlétisme :	
1- Challenge des Dunes de Flandre	7 500 €
2- Ligue des Hauts de France d’Athlétisme	15 000 €
Activités nautiques :	
11- Dunkerque Yachting Club	18 000 €
12- Dunkerque Flysurfing Club	9 000 €
13- Les Albatros	4 500 €
14- Yacht Club de Bray-Dunes	6 000 €
15- Aquilon Club	3 500 €
16- Voile Ambition Dunkerque	27 500 €
17- Club des Dauphins	8 000 €
21- Dunkerque Natation	7 000 €
22- Centre régional excellence kite Dunkerque – pôle espoirs	2 500 €
Tournée des plages	
41- Zuydcoote animations	20 000 €
42- Dunkerque – Malo Grand Littoral Basket Club	réserve
43- Littoral beach soccer Dunkerquois	réserve
44- Beach hand – Seb Bosquet	réserve
45- Ville de Bray-Dunes	30 000 €
46- Ville de Leffrinckoucke	30 000 €
47- Dunkerque Volley Grand Littoral	réserve
48- Rugby union Dunkerque Littoral	réserve
49- Tennis de Leffrinckoucke	réserve
Sport de haut niveau :	
61-Dunkerque Hand Ball Grand Littoral	30 000 €
62-Hockey sur Glace Dunkerque	5 000 €
63- Dunkerque Littoral Cyclisme	5 000 €
64- USLD Football	5 000 €
65- Triathlon Littoral 59	15 000 €
Divers :	
72- Les Amis de la Citadelle	3 500 €
74- ADEELI	10 000 €
75- SEPM (amicale du personnel du SIDF)	6 500 €
76- Aéro-club Les Moères	5 000 €
77- Le vent de Bray-Dunes	réserve
79- CapOnord	1 500 €
Nouvelles demandes 2019	
Espadon nage club de Bray-Dunes	5 000 €

Ainsi, il vous est demandé d’approuver cette répartition et d’autoriser le Président à signer les conventions avec certaines associations notamment celles pour lesquelles le montant de la somme allouée dépasse le seuil de 23 000 €.

Le Comité Syndical,

- Oûï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré,
- Approuve les présentes dispositions,
- Autorise le versement d'acompte pour les demandes apparaissant en « réserve » sur le tableau ci-dessus sur une base maximale de 50 % de la subvention accordée en 2018,
- Autorise le Président ou un Vice-Président à signer tout document à intervenir,
- Les dépenses seront imputées à l'article 6574 pour les subventions aux associations et autres personnes de droit privé et à l'article 657348 pour ce qui concerne les communes dans le cadre de la tournée des plages.

Pour : 5

Contre : 0

Abstentions : 0

ADOPTE

Adressé à M. le Sous-Préfet
Et publié le **12 AVR. 2019**

Fait à Dunkerque, le 4 avril 2019
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président,



[Signature]
Frédéric VANHILLE.

République Française

Département du Nord

Syndicat Intercommunal
Des Dunes de Flandre

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du
Comité Syndical
Du Syndicat Intercommunal des
Dunes de Flandre

Comité convoqué le : 28 mars 2019

Nombre de membres du Comité en exercice : 8

Séance du jeudi 4 avril 2019 – 18 h 00

Président : Monsieur Frédéric VANHILLE

Secrétaire : Madame Alexandra DEMAIRÉ

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Frédéric VANHILLE – Bertrand LEYS – Thierry WALLYN –
Alexandra DEMAIRÉ

Suppléants : Florence VANHILLE

ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Bernard WEISBECKER – Patrice VERGRIETE – Patrice
BERTELOOT – Paul CHRISTOPHE a donné pouvoir à Florence VANHILLE

Suppléants : Jean-Yves FREMONT – Edith DAVID – Laurent MAZOUNI –
Bruno DEMAN – Grégory EVRARD

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Suppléants : Catherine VERLYNDE – Martine ARLABOSSE